

recherche d'un règlement pacifique durable, fondé sur les droits légitimes des deux parties: la sécurité d'Israël par le biais de frontières reconnues et un foyer national pour les Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Nous avons fait la preuve de notre volonté d'aider au processus de diverses façons. C'est ainsi qu'à la demande d'Israël et de l'Égypte, le 31 mars dernier, le Canada est devenu membre de la Force multilatérale et d'observateurs composée de dix nations, qui supervise l'application dans le Sinaï du traité de paix entre Israël et l'Égypte. Nous contribuons pour notre part un escadron d'hélicoptères et des officiers d'état-major, soit au total 137 hommes et femmes. Nous participons en outre à la FNUOD, sur les hauteurs du Golan, et à l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve, l'ONUST, dont le siège est à Jérusalem. Nous comptons continuer d'appuyer les activités de maintien de la paix au Moyen-Orient.

L'intérêt que nous portons au Moyen-Orient ne se limite évidemment pas au conflit arabo-israélien.

La poursuite de la guerre tragique et insensée entre l'Iran et l'Iraq menace la stabilité politique et économique de la région dans son ensemble. Le Canada appuie fermement l'idée d'un cessez-le-feu immédiat, du retrait jusqu'aux frontières internationalement reconnues, et de l'amorce de négociations vers un règlement pacifique. Nous avons pour politique de ne fournir d'armes ni à l'un ni à l'autre camps. Nous demandons instamment à l'Iran et à l'Iraq de recourir aux bons offices du Conseil de sécurité des Nations Unies pour mettre un terme à cette guerre. Le Canada aide directement à soulager la misère des victimes de cet affrontement sanglant et il a, à plusieurs reprises, soutenu financièrement le Comité international de la Croix-Rouge, qui administre un programme de secours aux prisonniers de guerre iraniens et iraqiens. Tout au long de ce conflit terrible, le Canada a demandé instamment aux deux parties de respecter le droit humanitaire international, en ce qui concerne tout particulièrement l'applicabilité des conventions de Genève. Nous sommes l'une des nations du monde qui, par leurs déclarations et par leurs actes, affirment la primauté de l'ordre international et du respect du droit international et des grandes institutions.

C'est dans ce même esprit que le gouvernement a réagi au fléau du terrorisme international. Nous avons mené la lutte contre les formes les plus nouvelles du terrorisme en saisissant toutes les occasions qui nous paraissaient susceptibles de porter fruit, sur le plan bilatéral, comme à